



COMMUNE DE LA RIPPE



Municipalité de La Rippe

Rapport de gestion 2022

*Ce document est présenté au Conseil communal,
selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 4 et 93°
Il fait partie intégrante du préavis municipal 4 - 2023 relatif aux comptes communaux 2022*

Table des matières

Préambule	2
Autorités communales	3
Associations intercommunales	4
Administration communale	5
Finances	6
Domaines et bâtiments	8
Police des constructions	12
Urbanisme	13
Service des routes	14
Parcs et Promenades	14
Caravaning résidentiel « En Vendôme »	14
Réseau d'eau et d'épuration	15
Culture	19
Office de la population	20
Police	21
Sécurité sociale	22
Services industriels	23

Préambule

Message du Syndic

Le rapport de gestion 2022 clôt la première année civile complète de la législature 2021-2026. La Municipalité a rapidement trouvé ses marques et a pu travailler dans la continuité.

Plusieurs préavis marquant la volonté de la Municipalité de se diriger vers une gestion raisonnable des ressources naturelles et des énergies pour un développement durable de la Commune, ont été approuvés par l'Autorité législative. Il s'agit du passage des lampadaires à la technologie 100% LED pour l'éclairage public, des travaux d'améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des alpages communaux, de l'étude de l'assainissement énergétique et rénovation du bâtiment communal « Le Nord ». D'autres préavis traitant de ces mêmes thématiques seront proposés dans les années à venir.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse qui a débuté dès la fin du printemps et s'est poursuivie tout l'été, et même jusqu'à la fin de l'automne. Les appels à l'économie de l'eau, puis des restrictions plus strictes, ont été bien suivies par les habitants.

2022 a aussi été marqué par des événements géopolitiques, avec la guerre en Ukraine comme élément déclencheur. Le risque de pénurie d'énergie dès l'automne nous a tous poussé à faire des économies d'énergie à titre individuel et collectif et nous a obligé à répondre aux exigences du Conseil d'Etat en organisant un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) afin de soutenir la population en cas de délestage de l'approvisionnement en électricité. Heureusement, les prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées et le PRU n'a pas dû être mis en activité.

La Municipalité veut continuer de développer les bonnes relations avec le Conseil communal, de poursuivre les discussions franches et nourries avec les commissions et soigner les contacts avec tous les habitants de la Commune.

Une gestion scrupuleuse des biens communaux permettra à la Municipalité de poursuivre sa vision du développement durable et de mettre en œuvre les actions nécessaires à assurer le bien-être de tous.



Autorités communales



Le Conseil communal

Le Conseil communal a siégé à quatre reprises, le 6 avril, le 22 juin, le 5 octobre et 7 décembre 2022. Les séances se déroulent à la salle communale « Le Bruel ».

Les listes des membres, délégué-e-s et commissions permanentes sont en annexe.

Formation du Bureau du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Présidente	Boulenaz Géraldine
1er Vice-Président	Costiou Francis
2ème Vice-Président	Bory Marc
Secrétaire	Otto Caroline
Secrétaire suppléante	Amiguet Magali
Scrutatrices	Melly Véronique Hölzel Tina
Scrutatrices suppléantes	Aeschlimann Liliane Baillif Magali

10 préavis municipaux ont été présentés et 9 ont été approuvés par le Conseil communal et un a été retiré. Après discussion, la Municipalité a estimé que le projet faisant l'objet du préavis municipal 8-2022 devait être retravaillé.

Séance du 6 avril 2022

- Préavis municipal 1-2022 - Demande de crédit supplémentaire pour la révision du PAcom
- Préavis municipal 2-2022 - Demande de crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment « Le Nord »
- Préavis municipal 3-2022 - Eclairage public, passage à l'éclairage 100 % LED
- Préavis municipal 4-2022 - Acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le service de la voirie

Séance du 22 juin 2022

- Préavis municipal 5-2022 - Comptes communaux et rapport de gestion 2021
- Préavis municipal 6-2022 - Demande de crédit de CHF 92'000 pour la réfection des structures des couches d'usure de la rue du Carroz (étape 4)

Séance du 5 octobre 2022

- Préavis municipal 7-2022 - Arrêté d'imposition 2023

Séance du 7 décembre 2022

- Préavis municipal 8-2022 - Demande de crédit de CHF 65'000 pour la création d'un « Espace public » sur la parcelle communale n° 94 (projet retiré)
- Préavis municipal 9-2022 - Budget de fonctionnement 2023
- Préavis municipal 10-2022 - Travaux d'améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des alpages communaux et du plateau des Sonnailley

La Municipalité - Répartition des dicastères

TAPPY Olivier - Syndic

Administration générale/RH - Finances - Police - Aménagement du territoire

MELLY Yannik - Vice-Syndic

Armée - Eaux - Eclairages publics - Egouts - Protection civile - Service des routes - Aménagement du territoire

BORY Dominique - Municipale

Accueil de la petite enfance - Clinique dentaire - Ecoles - Eglises - Sécurité sociale - Aménagement du territoire

WIDMER Jean-Pierre - Municipal

Cimetière/Préposé aux inhumations - Forêts - Routes des Montagnes - Voirie - Aménagement du territoire

BUJARD DEUTSCH Anne - Municipale

Bâtiments communaux - Caravaning - Police des constructions - Sport et Culture - Aménagement du territoire

Associations intercommunales

AdCV Association des Communes Vaudoises Tappy Olivier Délégué AG	ORPC Organisation régionale de la protection civile Melly Yannik Délégué CI
AEE Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (élèves) Bory Dominique Déléguée CoDir Bujard Deutsch Anne Déléguée CI	PARC JURA VAUDOIS Bujard Deutsch Anne Déléguée AG
AIAB Association intercommunale Asse et Boiron <i>(Bâtiments scolaires secondaires et piscine intercommunale)</i> Bory Dominique Déléguée CoDir Melly Yannik Délégué CI	REGION DE NYON Tappy Olivier Délégué CI
ARAS Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon Bory Dominique Déléguée CoDir Bujard Deutsch Anne Déléguée CI	SDIS Nyon-Dôle Service de défense incendie et secours Widmer Jean-Pierre Délégué CI
Clinique dentaire itinérante Bory Dominique Déléguée AG	SITSE Services industriels de Terre-Sainte et environs Melly Yannik Délégué CoDir Widmer Jean-Pierre Délégué CI
CET Conseil d'Etablissement (Ecole) Bory Dominique Bory Dominique	STI Service technique intercommunal Bujard Deutsch Anne Déléguée AG
Eglises - Paroisse de la Dôle Bory Dominique Déléguée AG	

CoDir : Comité de direction CI : Conseil intercommunal AG : Assemblée générale

Administration communale

Personnel communal

Administration communale – EPT 170 %

Nathalie Jenni Kohler - Secrétaire municipale : 90 %

Aline Elmer – Collaboratrice administrative : 40 %

Sylvie Emanuel – Préposée au Contrôle de l'habitant et bureau des étrangers : 40 %

Bourse communale

Antonio Sisto – mandat de prestations

Service de la voirie – EPT 200 %

Sébastien Carnal – Employé communal : 100 %

Steven Mendola – Agent d'exploitation communal : 100 %

Déchetterie communale :

Claude Denizart – auxiliaire

Jorge Campos Carvalho – auxiliaire

Ecole et UAPE – EPT 150 %

Bruno Lima Cardoso – Concierge du Complexe scolaire : 100 %

Marlene Castro Pereira – Concierge du Complexe scolaire et de l'UAPE : 50 %



L'ensemble du personnel a fait preuve, tout au long de l'année, d'un grand engagement et de beaucoup de motivation pour les affaires communales. Les employés ont travaillé en collégialité et ont donné le meilleur d'eux-mêmes, pour le bien de la Commune et de ses concitoyens.

La visite annuelle du Préfet

Elle s'est tenue le 13 février 2023 en présence de Madame Chantal Turin, Préfet du district de Nyon. Madame le Préfet a souligné la bonne tenue de l'administration communale. Tous les documents demandés ont été présentés en bonne et due forme.

Finances

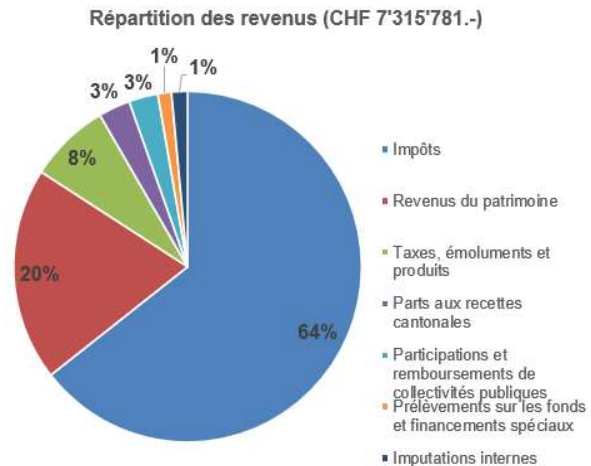
L'activité du dicastère des Finances comprend principalement l'élaboration des budgets, le suivi des dépenses, la facturation, la comptabilité et les finances de la Commune dans leur ensemble. La Municipalité a poursuivi sa gestion du ménage commun d'une manière économe et rigoureuse.

La Commune présente des comptes de fonctionnement 2022 bénéficiaires de CHF11'640 après amortissements obligatoires et complémentaires ainsi que les attributions aux fonds de réserves. Les charges s'élèvent à CHF 7'304'141 et les revenus à CHF 7'315'781.

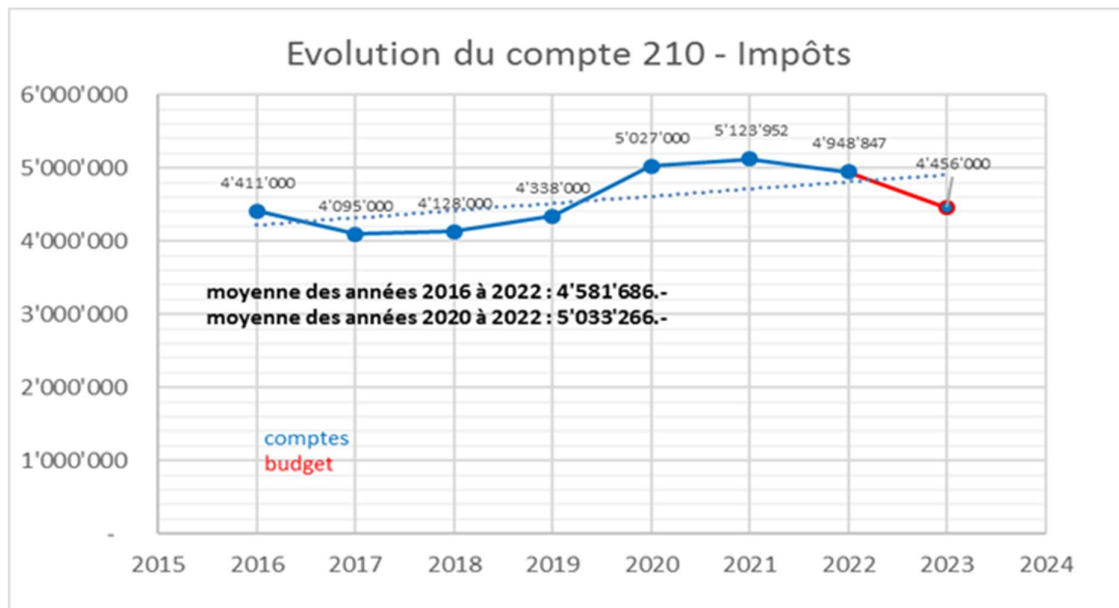
Les comptes communaux 2022 sont basés sur les éléments suivants :

- Population : 1'197 habitants (SCRIS)
- Taux d'imposition communal : 64 %
- Valeur du point d'impôt: CHF 68'450

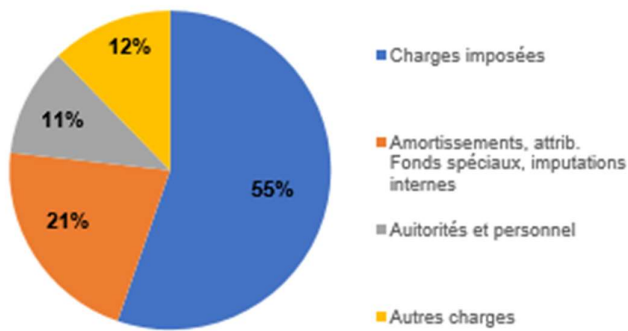
Les revenus sont constitués à 64 % par les impôts.



Les rentrées d'impôts 2022 des personnes physiques sont en légère baisse par rapport aux deux années précédentes. La Municipalité est restée prudente lors de l'établissement du budget 2023, en considérant une valeur comparable à la moyenne des 7 dernières années.



Répartition des charges (CHF 7'304'141.-)

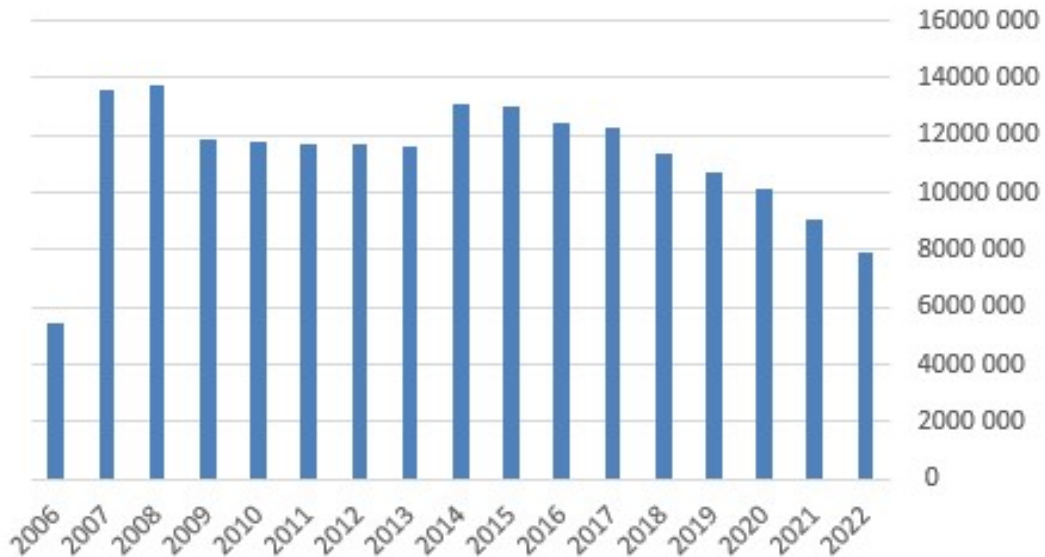


La marge d'autofinancement de CHF 1'278'144 nous permet d'assumer nos investissements. Le ratio de capacité d'autofinancement qui se calcule par la marge d'autofinancement divisée par les revenus de fonctionnement épurés est pour 2022 de 18 %. Il est très proche des 20 % admis selon la norme financière comme étant un bon ratio.

La marge de manœuvre de la Municipalité n'est pas grande, si l'on fait abstraction des charges imposées (charges cantonales, péréquation, police) et des amortissements qui représentent 76 %. En déduisant aussi les charges liées aux autorités (exécutif + législatif) et personnel communal, la liberté de manœuvre des autorités communales se situe à 12 %, soit un peu moins de CHF 900'000.

L'évolution de la dette est encourageante, des remboursements ont pu être réalisés les années passées et au 31 décembre 2022, la dette est de CHF 7'937'500. Le saut en 2007 correspond à la construction du complexe scolaire « Le Bruel ».

Evolution de la dette

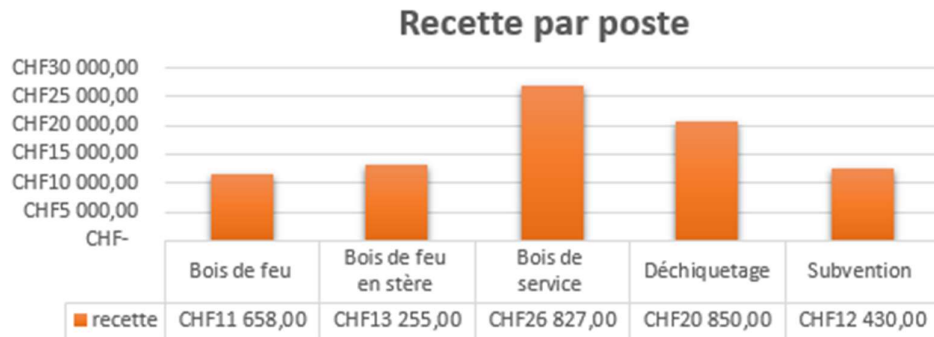


Domaines et bâtiments

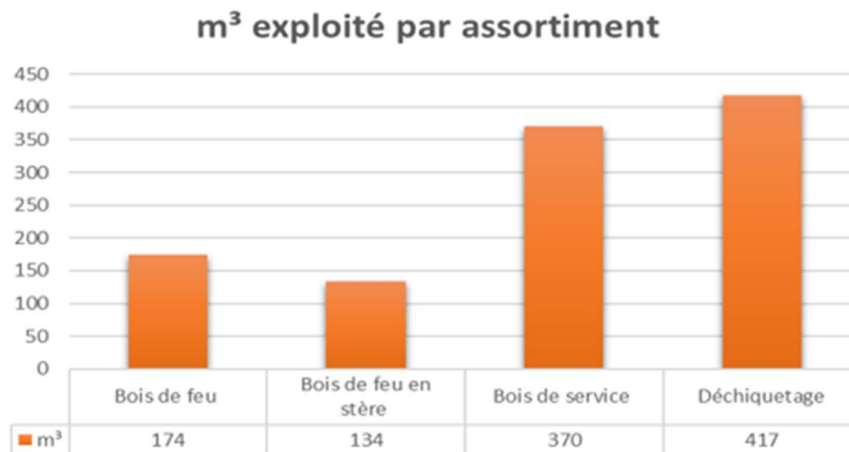
Forêts communales

Le territoire communal s'étend sur une surface de 1661 hectares, dont 461 sont recouverts de forêts. L'entretien et la gestion des forêts communales sont assurées par notre garde forestier.

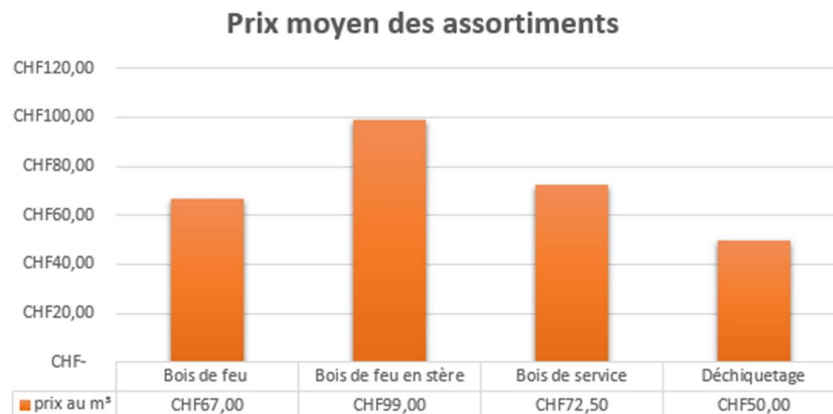
Ce premier graphique présente les recettes par poste durant le courant de l'année 2022.



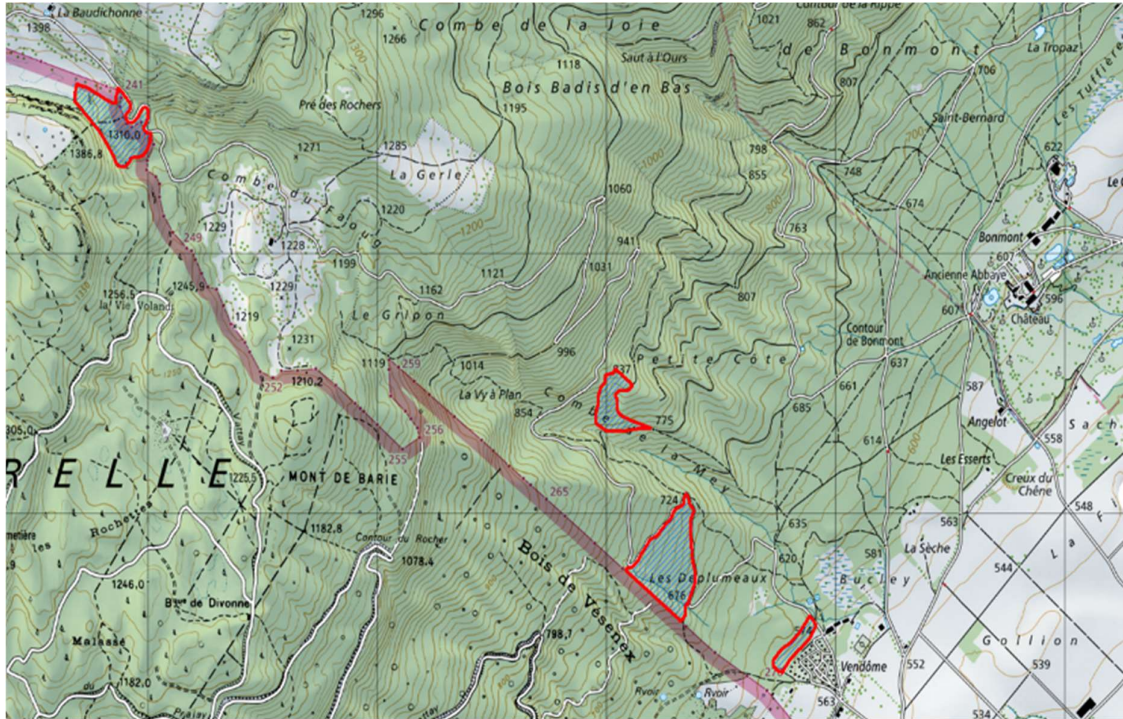
Ce second graphique présente le nombre de m³ coupé par assortiment.



Ce dernier graphique montre le prix moyen par assortiment vendu dans le courant de l'année 2022.



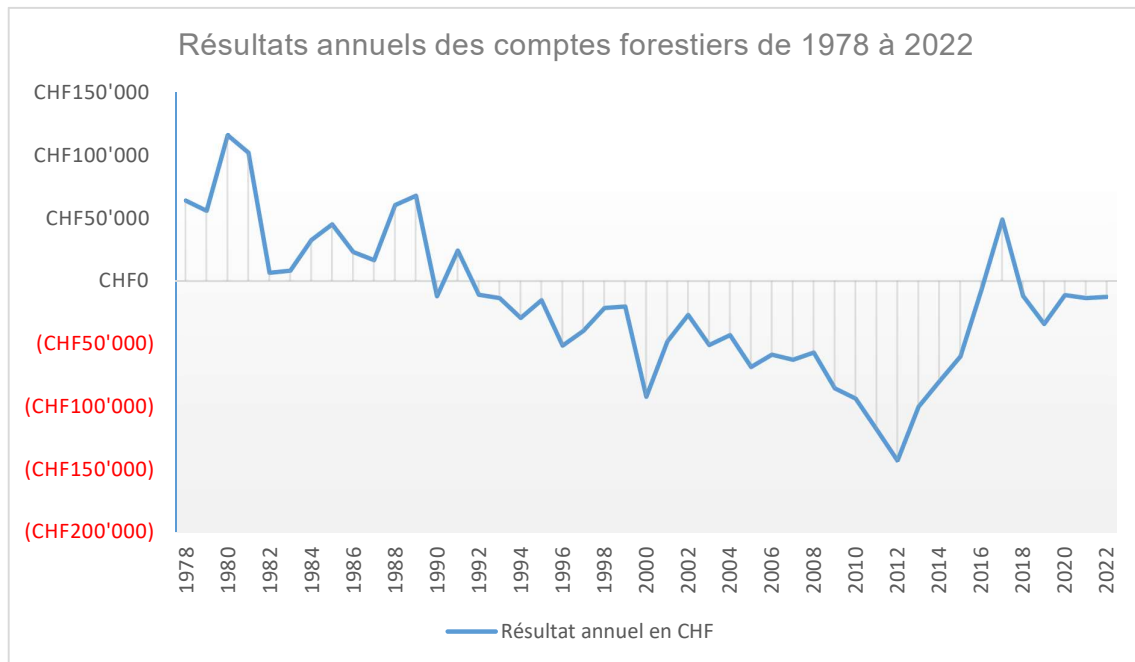
Cette image représente les lieux où des coupes de bois ont été faites durant l'année 2022.



Pour réaliser ces travaux, la Commune a fait appel aux entreprises suivantes : Entreprise forestière Julien Palaz, Passion Forêt Sarl, BMEF, Centre de formation professionnel forestière et l'entreprise forestière Yves Pradervand.

Le nombre de m³/t de bois marqué sur le territoire en 2022 représente un volume de 1125 m³/t. Le volume de bois vendu est lui de 1095m³ ce qui est un ratio de rendement tout à fait normal.

Historique des coûts de 1978 à 2022



Triage 121

Le Triage 121 regroupe 4 communes, La Rippe, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Grens ainsi que des forêts, propriété de l'Etat de Vaud, et plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés.

L'ensemble de ces acteurs représente une surface forestière de 1198 hectares, cette zone est principalement recouverte de résineux, tel que l'épicéa et le sapin blanc. Toutefois de nombreuses essences feuillues, tel que le hêtre ou le frêne sont aussi présentes dans nos forêts.

Chaque année une quinzaine de chantiers de coupes et une dizaine de chantiers de soins culturaux sont entrepris sur nos massifs, ceci afin d'assurer la pérennité de notre patrimoine forestier. Dans le même temps, un entretien continu de nos chemins et sentiers est effectué tout au long de l'année afin de garantir la qualité d'accueil de nos forêts.

Pour ce qui est de la biodiversité, le Triage 121 n'est pas en reste. Effectivement, plusieurs zones ont été mises en réserve dans le courant de l'année 2022 sur la forêt cantonale de Bonmont et plusieurs travaux sont et seront entrepris afin d'assurer la durabilité de certaines espèces de plantes.



Groupement forestier – regroupement des Triages 121 et 122

Le processus est en cours, le Comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises et a validé les différents documents (statuts, règlement du personnel, rapport du Comité de pilotage, budget d'investissements).

Ils seront présentés aux commissions ad hoc des législatifs communaux/généraux au printemps 2023 et soumis au vote des Conseils communaux/généraux en juin 2023.

Bâtiments communaux

Bâtiment communal « Le Nord »

Quelques dates importantes...

Le bâtiment communal appelé « Le Nord » est situé sur la Rue des 4 Fontaines. Sa construction en pierre naturelle date de 1856. Initialement, ce bâtiment abritait un café, d'où son appellation « Le CAFNO ».



En 1979, la Commission nommée pour l'étude du devenir du Café du Nord proposa au Conseil général de conserver ce bâtiment au sein du patrimoine de la Commune et de demander à la Municipalité de procéder à une étude en vue de la transformation de ce bâtiment pour accueillir au rez-de-chaussée des locaux de service pour la voirie, un espace commercial ainsi que la réalisation d'appartements.

En 1982 eu lieu la rénovation du bâtiment, 8 appartements ont été créés ainsi qu'un local commercial, occupé par un office de poste et des locaux pour le Service de la voirie. Depuis 40 ans, seuls des rafraichissements ont été réalisés.

Dès l'automne 2021, nous avons, en collaboration avec les architectes du bureau Cornaz & Associés Sàrl et les ingénieurs VED, préparé le préavis municipal 2-2022 relatif à la demande de crédit d'étude en vue de la rénovation du bâtiment, à savoir, l'amélioration de l'enveloppe énergétique, l'isolation complète de la toiture, le remplacement des fenêtres et des vitrines, l'isolation du plafond des sous-sols et la réfection des 8 logement. L'amélioration des installations techniques a également été prise en compte. Le crédit d'étude de CHF 140'000 fut accepté par le Conseil communal le 6 avril 2022.

Auberge communale de l'Etoile



Au printemps 2022, un nouveau piano (fourneaux 6 feux / plancha grill), chauffe assiettes et frigo sont venus équiper la cuisine de l'Auberge communale.

Bâtiment communal sis route de la Scie 3

Ce bâtiment attenant à la Tour de l'Horloge comprend un logement de 4 pièces et la bibliothèque publique.

Durant l'automne 2022, les volets ont été repeints.



Police des constructions

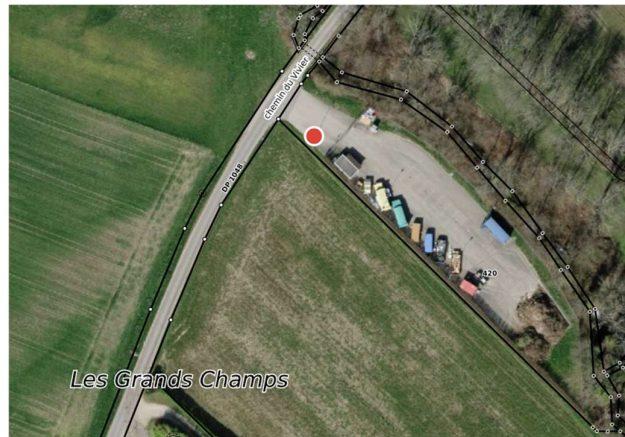
En 2022, 14 permis de construire ont été délivrés. En lien avec la transition énergétique que nous avons vu se mettre en place depuis quelques années au sein de la Commune, les installations de pompes à chaleur Air/Eau et par sondes géothermiques remplacent progressivement les chauffages à gaz, au mazout et électriques. De nombreux autres projets tels que couverts à voitures et modifications de façades et toitures ont été réalisés. 18 permis d'habiter ont été délivrés.

Au chemin de la Douane, plusieurs projets ont été finalisés. A savoir : deux immeubles de 6 et 8 lots, la rénovation d'une ancienne grange, avec la création de trois appartements, et la construction de deux villas individuelles, soit au total 19 logements. Les permis d'habiter devraient être délivrés en 2023.

En date du 7 avril 2021, un projet d'implantation d'une installation de téléphonie mobile 5G sur la parcelle n° 64 avait été déposé par un propriétaire foncier pour le compte de Swisscom (Suisse) SA. Le projet a été soumis à l'enquête publique du 23 novembre au 23 décembre 2021 et a suscité au total 361 oppositions. Les oppositions portaient sur la dépréciation de la valeur immobilière, les nuisances sanitaires et principalement sur l'impact visuel.

Compte tenu de l'évolution des nouvelles technologies, des besoins futurs et de la décision du Conseil d'État vaudois de lever la suspension des autorisations pour les nouvelles installations de téléphonie mobile, la Municipalité ne peut s'opposer et refuser l'implantation d'une antenne 5G sur le territoire communal.

Consciente de l'impact visuel d'une antenne 5G sur la parcelle n° 64 et tenant compte des nombreuses oppositions, la Municipalité a inscrit dans le nouveau Plan d'Affectation communal un emplacement pour l'installation d'une station de téléphonie mobile. Elle s'est approchée de Swisscom (Suisse) SA et a proposé la parcelle communale n° 420. Ce bien-fonds est situé dans le périmètre de la déchetterie communale, en zone d'utilité publique, près d'un cordon boisé, permettant de limiter l'impact visuel d'une telle construction implantée à une certaine distance des zones d'habitation.



Le nouveau projet a été soumis à l'enquête publique du 11 novembre au 12 décembre 2022, il a suscité 119 oppositions, dont 3 groupées représentant 83 oppositions.

La Municipalité, convaincue que l'implantation d'une antenne à ce nouvel emplacement sera moins dérangeante, s'est engagée auprès de Swisscom (Suisse) SA à défendre ce projet. Elle invitera l'ensemble des opposants à une séance de conciliation et d'informations dans le courant du premier trimestre 2023.

Urbanisme

Révision du Plan général d'affectation

Nouvelle dénomination : Plan d'affectation communal (PAcom)

Le PAcom a été finalisé et soumis à l'enquête publique du 7 octobre au 7 novembre 2022 (art. 38 LATC). 5 oppositions ont été formulées à l'encontre du projet.

La loi sur l'aménagement du territoire (LATC) définit la procédure à suivre pour traiter les oppositions et adopter le nouveau plan:

1. Séance de conciliation (art. 40 alinéa 1 LATC)

échéance : 1^{er} semestre 2023

La Municipalité invitera les opposants à une séance de conciliation, chaque opposant sera reçu séparément.

2. Adoption (art. 42 LATC)

échéance : automne 2023

La Municipalité transmettra le dossier au Conseil communal pour adoption. Il sera accompagné d'un préavis avec les propositions de réponses aux oppositions.

Le Conseil communal statuera alors sur les projets de réponses aux oppositions en même temps qu'il se prononcera sur le plan.

Dans le cas où le Conseil communal apporterait au plan des modifications importantes de nature à porter atteinte à des intérêts privés ou publics dignes de protection, celles-ci seront soumises au Canton pour un nouvel examen préalable, puis feront l'objet d'une enquête complémentaire ne portant que sur les éléments modifiés. Le Conseil communal statuera une seconde fois, mais uniquement sur les éléments modifiés.

3. Approbation (art. 43 LATC)

échéance : 2024

Le plan adopté par le législatif communal sera transmis à la Direction générale du territoire et du logement qui l'étudiera sous l'angle de la légalité et de sa conformité au Plan directeur cantonal.

La décision du département et les décisions communales sur les oppositions sont notifiées par écrit à la Municipalité et aux opposants. Ces décisions sont susceptibles d'un recours au Tribunal cantonal avec libre pouvoir d'examen.



Sur les 47 communes du district de Nyon, 41 communes sont membres de la Région de Nyon, dont La Rippe.

La Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les communes du district de Nyon souhaitant mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Elle s'inscrit comme partenaire auprès des porteurs de projet, qu'il s'agisse de communes, d'entreprises, de groupes d'intérêt ou de particuliers, pour les accompagner et les orienter dans leurs démarches. Elle conduit également elle-même certains projets d'intérêt régional. Elle a la particularité de permettre de lever des fonds tiers, notamment via son dispositif d'investissement solidaire.

Les actions de la Région sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, où siège une centaine de représentants des communes membres. Ils élisent tous les 5 ans le Comité de direction, composé de 9 membres qui dirigent l'Association. C'est ensuite l'équipe de spécialistes du Secrétariat régional qui gère au quotidien les projets, l'administration et la communication.

L'Organe délibérant de la Région de Nyon s'est réuni à quatre reprises en 2022 et s'est prononcé sur 13 préavis, tous adoptés.

Plus d'informations sont disponible sur le site: www.regiondenyon.ch.

Service des routes

Un entretien courant des routes communales a été réalisé. Lors du Conseil communal du 22 juin 2022, celui-ci a accepté le préavis municipal n° 6-2022 relatif à la demande de crédit de CHF 93'000 pour la réfection des structures, des couches d'usure de la rue du Carroz (étape 4).

Les travaux ont pu être réalisés en septembre 2022. Les conditions météorologiques ont retardé la pose du nouvel enrobé bitumeux. Malgré cela le budget du préavis a pu être respecté et le coût des travaux exécutés a été de CHF 91'637.



Parcs et Promenades



Parc Jura Vaudois

En date du 1er janvier 2023, La Rippe fait officiellement partie du Parc Jura vaudois. Son entrée a été acceptée par le Conseil communal le 8 décembre 2021 suite à la demande formulée par la Commune le 3 mai 2021.

Fin 2022, en collaboration avec *l'Atelier Nature Paysage* nous avons débuté un inventaire et diagnostic des surfaces vertes et non construites de la Commune. Les frais liés à ce diagnostic biodiversité sera couvert par une subvention de CHF 4'000 octroyée par la DGE-Biodiversité.

Caravanning résidentiel « En Vendôme »

Un entretien régulier a été effectué sur l'ensemble du Caravanning : remplacement du sèche-linge, travaux d'amélioration extérieurs.

En septembre 2021, la Municipalité a proposé aux résidents du Caravanning, la plantation d'arbres parmi une variété d'essences locales. En novembre, un plan détaillé a été établi et transmis à l'Entreprise Stéphane Curti Paysagiste pour coordonner la plantation d'environ 20 arbres qui sera finalement effectuée à l'automne 2023. Ce projet qui devait être réalisé au printemps 2022 a malheureusement été reporté pour cause de manque d'eau et de sécheresse prolongée.



7 changements de locataires ont eu lieu en 2022. La Municipalité a veillé, lors de ces changements, que les mobilhomes vendus sur leur emplacement soient en bon état et respectent la réglementation en vigueur.

Service de la voirie

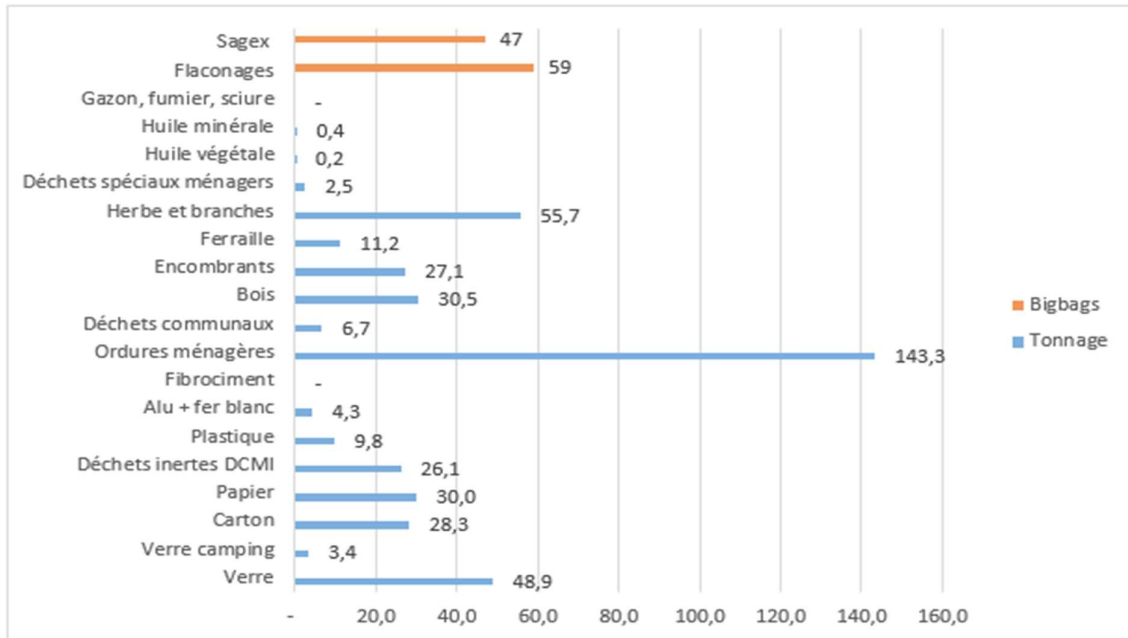
Déchetterie communale

Le montant du fonds de réserve a permis l'installation d'un local WC et l'amélioration de certains équipements.

Ordures ménagères

La taxe forfaitaire habitant s'élève à CHF 75.-- HT. Une taxe forfaitaire pour les entreprises inscrites à La Rippe est également perçue, CHF 250.-- HT.

Statistique des déchets 2022



Réseau d'eau et d'épuration

L'entretien habituel des collecteurs et quelques petites réparations usuelles ont été réalisés. Un programme de curage de toutes les canalisations EC/EU a été élaboré avec une entreprise spécialisée sur plusieurs années (5ans). Des inspections ponctuelles avec une caméra ont été effectuées dans plusieurs tronçons de canalisations.

Un prélèvement sur le fonds affecté Fonds épuration des eaux de CHF 73'710 a dû être effectué pour équilibrer les comptes, le revenu provenant des taxes de raccordement n'a été que de CHF 628 pour 2022 à comparer aux CHF 110'941 de 2021, Les revenus de la taxe d'utilisation/entretien sont en très légère hausse par rapport à 2021, avec une consommation d'eau plus élevée (+ CHF 2'046).



STEP intercommunale des SITSE

Les Services Industriels de Terre-Sainte et Environs regroupent 11 communes dont le but principal est l'épuration des eaux. Le Conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises et le CoDir à 12 reprises. La STEP intercommunale fonctionne très bien. L'optimisation du traitement des eaux usées est l'objectif prioritaire ainsi que les économies d'énergie. Le rapport de gestion 2022 des SITSE est disponible sur le site internet - www.sitse.ch.

Le prix du m³ épuré s'élève à CHF 2.45. Le coût réel facturé par les SITSE est de CHF 2.45 par m³. Le résultat des comptes d'exploitation de la STEP 2022 est bénéficiaire de CHF 430'993.

Instruction publique et cultes

Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Le Conseil intercommunal (CI)

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, plus une séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Mühlmann (municipal à Signy). Madame Valérie Suhajda assume le secrétariat.

Le Comité de Direction (CoDir)

Le Comité de Direction, composé d'un municipal par commune d'Asse et Boiron, s'est réuni 11 fois. Monsieur Didier Zumbach (municipal à Arnex) ayant démissionné avec effet immédiat en avril de son poste de président, Monsieur Boris Mury (municipal à Borex) a été nommé, président, lors d'un CI extraordinaire en mai.

Les membres ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'Association.
3 préavis ont été présentés et adoptés :

- N° 4/2021-2026 – Création d'un service RH en 2022
- N° 5/2021-2026 – Comptes 2021
- N° 6/2021-2026 – Budget 2023

Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP)

La collaboration avec la direction de l'ESEP est bonne.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, une douzaine d'enfants ayant quitté l'Ukraine fréquentent l'établissement de la 1P à la 11 P. Des cours intensifs de français et une aide spécifique pour chaque élève leur sont offerts. Quelques-uns sont également inscrits dans les UAPE.

1030 élèves fréquentent l'ESEP, dont 96 élèves en primaire et 40 en secondaire domiciliés à La Rippe.

Collaborateurs

Au 31 décembre 2022, l'AEE compte 98 collaborateurs pour un équivalent plein temps de 54.81 EPT. Une secrétaire générale, ainsi qu'une secrétaire adjointe, ont été engagées pour compléter le staff administratif, composé de 3 secrétaires.

Une directrice dirige les 2 crèches gérées par le Réseau Asse et Boiron et 2 co-directrices gèrent les Unités d'accueil pour écoliers, ainsi que l'offre pour les devoirs surveillés (3P à 8P).

Réseau Asse et Boiron

Unité d'Accueil pour Ecolier (UAPE)

Au 31 décembre 2022 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices	Les Z'Eysinous	Tournicotty	Les P'tits Lézards
Matin	75 % (50 %)	60 % (40 %)	50 % (25 %)	57 % (80 %)
Mercredi matin (1P)	58 % (38 %)	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	99 % (97 %)	92 % (92 %)	99 % (97 %)	100 % (100 %)
Après-midi (1P-2P)	55 % (49 %)	69 % (45 %)	81 % (34 %)	34 % (29 %)
Soir	95 % (93 %)	94 % (99 %)	99 % (81 %)	83 % (71 %)

*chiffres en parenthèse concerne 2021

L'UAPE à La Rippe « La Boîte à Malices » compte 84 places. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h 30.

Le Repère (UAPE pour les 7^{ème} et 8^{ème} P)

Le taux d'occupation du Repère à Borex-Crassier en 2022 est de 63 % contre 61% en 2021.
En décembre 2022, entre 11 et 17 enfants ont été accueillis l'après-midi.

Accueil en Milieu Familial

Les accueillant·e·s en milieu familial sont toujours géré·e·s par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

16 accueillant·e·s sont agréé·e·s sur nos communes, elles et ils encadrent 140 enfants.
108 enfants sont d'âge préscolaire, et 32 sont accueillis pour du parascolaire.

Crèche de La Galiote à Eysins

Cette crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges: 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

Crèche Les Papillons à Crassier

Cette crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.
Au 31 décembre 2022, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote s/24 pl.	Les Papillons s/44 pl.
Bébés		87 %
Trotteurs		89 %
Grands		91 %
Bébés/Trotteurs	91 %	
Trotteurs/Grands	95 %	

Les devoirs surveillés

Devoirs Surveillés	Nombres de contrats	
	01.01.2022/30.06.2022	01.09.2022/31.12.2022
1P-6P	45 contrats	42 contrats
7P-8P	30 contrats	25 contrats
Total	75 contrats	67 contrats

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal a tenu 3 séances, sous la présidence de Monsieur François Mathey ; il s'est prononcé sur 2 préavis : budget 2023 et comptes 2021. Madame Mélanie Pernet assume le secrétariat.

Comité de Direction

Le Comité de Direction a tenu 7 séances et le bureau du CoDir 21 séances durant l'année 2022.



Bâtiments

Personnel de l'Association

Sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier, 7 employés pour 5.7 équivalents temps plein.
Sur le site de la piscine à Chésereux, 7 employés pour 6.2 équivalents temps plein. Ils sont soutenus par des surveillants de piscine, travaillant sur appel et payés à l'heure, et cette année nous avons encore eu du personnel pour la logistique de surveillance COVID-19 jusqu'à fin février.

Bâtiments A-B-C

Les travaux d'automatisation des stores, la réfection de l'étanchéité des velux, le remplacement des WC pour le bâtiment C, le remplacement des sols pour le bâtiment B ont été menés à bien. L'installation électrique basse tension des bâtiments A et B a subi un contrôle OIBT obligatoire.

Pavillon – UAPE le Repère

Pour des questions d'hygiène et pour répondre à l'office de contrôle des UAPE, l'AEE a demandé le remplacement de la moquette par du parquet.

Piscine

2 gardes-bain ont été engagés à 80 % au 1^{er} janvier et un garde-bain responsable au 1^{er} juillet afin de s'initier à la technique de la piscine, il remplacera Monsieur Thierry Gattoni, qui a pris une retraite méritée le 31 décembre après 10 ans de bons et loyaux services.

Une nouvelle ordonnance fédérale rend obligatoire l'analyse des eaux de douche (OPBD).
Un filtre à sable du grand bassin a présenté des malfunctions après 10 ans ; il a été réparé.

Le fournisseur d'énergie a oublié d'avertir que le contrat arrivait à échéance le 31 décembre 2021, il n'a pas d'explication et ne comprend pas pourquoi le numéro de l'installation n'était plus dans leur système informatique. De ce fait, avec les événements géopolitiques, le prix de l'énergie a flambé.

Au final, le boursier a ardemment négocié avec le directeur de vente de la Romande Energie pour avoir une réduction importante sur le contrat à court terme (CHF 47'104 pour les 4 premiers mois et à suite du contrat une moyenne de CHF 7'640 par mois). Il en résulte une augmentation de presque 200 % sur le prix de l'électricité.

Les entrées et la location des lignes d'eau respectent le budget. 60'317 entrées sont enregistrées sans compter les groupes qui eux ne passent pas par le sas d'entrée et de facto ne sont pas comptabilisés.

Clinique dentaire scolaire itinérante (caravane dentaire)



Le Comité de la clinique itinérante se compose de 5 membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Nicolet, municipal à Marchissy. Le dentiste conseil, le docteur Philippe Hahn, prend part aux séances et apporte ses connaissances de la branche au comité qui gère les comptes, les dossiers RH et les relations avec le Canton, ainsi que l'organisation générale de la clinique dentaire.

Le personnel comporte un médecin-dentiste, une assistante et une personne chargée de la prophylaxie. Un montant fixe de CHF 4.20/habitant est demandé aux communes pour le fonctionnement de la clinique. Seuls les soins dentaires (pas les contrôles) sont facturés aux parents. Les demandes de soin ont beaucoup diminué depuis la COVID. Le Comité doit et va améliorer la promotion des services de la clinique dentaire scolaire.

Le boursier et la secrétaire de la commune de Gland assurent l'administratif du service dentaire itinérant. Le service de la voirie de la commune de Gland véhicule le bus itinérant.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.caravannedentaire.ch

Temples et cultes

Une convention règle les coûts d'entretien des 4 lieux de culte de la paroisse protestante (Eysins, Signy, Gingins et Crassier). Le temple de Crassier qui appartient aux 4 communes historiques (Arnex, Borex, Crassier et La Rippe) a également une comptabilité propre.

Quant aux frais inhérents à la paroisse de La Dôle, ils sont répartis selon une convention entre les 9 communes d'Asse et Boiron.



La Commune participe également à l'entretien de la chapelle catholique Sainte Marie-Madeleine à Crassier, ainsi qu'à certains frais de la paroisse de langue allemande de Nyon et Morges.

Culture

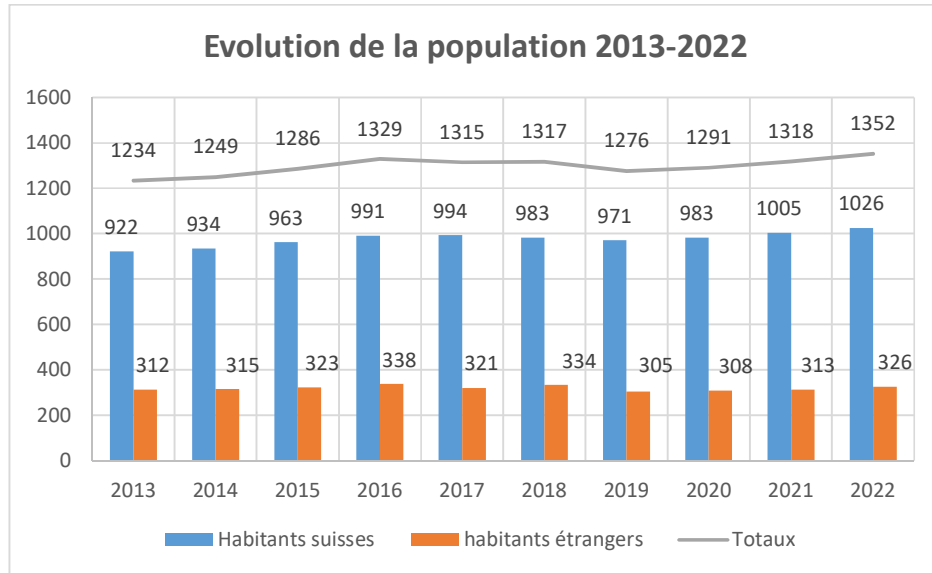
Dans le courant du mois de mars 2022, la Municipalité a reçu en donation un magnifique piano quart de queue Petrov. La Commune a pris en charge le déménagement, l'acquisition d'une housse de protection, des roulettes pour pouvoir le déplacer ainsi que le premier accordage.

Actuellement installé dans la Salle du Bruel, il est à disposition de tous les habitants et sera régulièrement utilisé lors de concerts organisés, entre autres par l'Amicale Rippéranne Arts & Culture récemment créée.



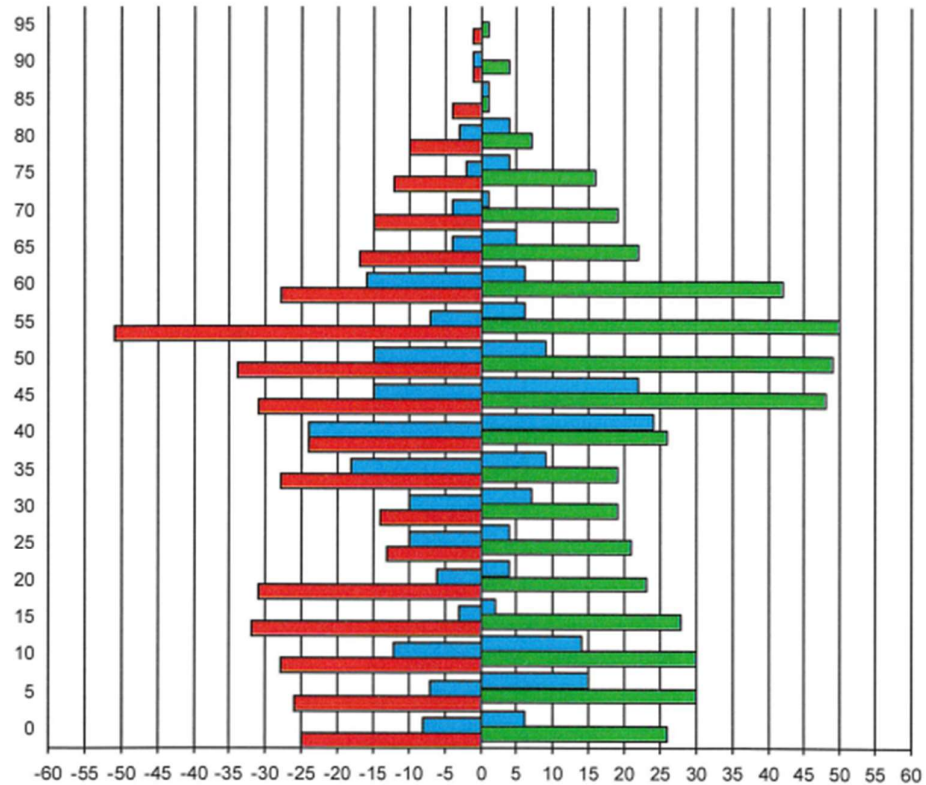
Office de la population

L'évolution de la population de la Commune est en légère hausse, 1352 habitants sont inscrits au contrôle des habitants de la Commune. Les graphiques et tableaux ci-dessous détaillent ce nombre.



Pyramide des âges

- Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



Situation de la commune au 31 décembre 2022		2022	2021
Suisses en résidence principale	906	1214	1170
Etrangers en résidence principale	308		
Suisses en résidence secondaire	127	144	164
Etrangers en résidence secondaire	17		

Population résidante permanente au 31 décembre 2022		2022	2021
Suisses en résidence principale	1197	901	1165
Etrangers en résidence principale		296	

Les personnes avec permis de séjour ou d'établissement au 31 décembre 2022

Permis	Description	TOTAL
Permis B	Permis de séjour pour étrangers	69
Permis C	Permis d'établissement pour étrangers	205
Permis Ci	Permis de travail pour conjoints fonctionnaires internationaux	1
Permis D	Permis fonctionnaires internationaux	21
Permis F	Permis accordé aux personnes en procédure d'asile	1
Permis L	Permis courte durée L	3
Permis S	Permis S pour les personnes à protéger (Ukraine)	4
Permis G	Frontaliers	21

Les différents mouvements 2022

Arrivées	Départs	Naissances	Jubilairé « 90 ans »	Décès	Naturalisés*	Chiens
158	134	19	1	7	11	103

*Naturalisations en cours (individuelles, couples, familles) : 16 dont 11 déposées en 2022.

Police

Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC)

Le Conseil intercommunal de l'ORPC (47 communes) s'est réuni à deux reprises. La protection civile a été encore une fois fortement mobilisée. Un centre de vaccination et de test COVID-19 à Gland a été géré par notre ORPC jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Depuis le 28 mars 2022, l'ORPC du district de Nyon a collaboré avec l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) dans le centre d'accueil à Gland destiné aux réfugiés ukrainiens. Jusqu'au 1^{er} août, une dizaine d'astreints par jour se sont relayés afin de garantir une exploitation 7/7 et 24/24.

Diverses autres missions ont été réalisées par notre ORPC :

- Aide au plan canicule
- Aide au délestage autoroutier
- Mise en place des divers dispositifs des PRU
- Passage du tour de France
- Paléo

Après la démission du commandant de l'ORPC du district de Nyon, le bataillon a été dirigé par les membres du Comité de Direction. Monsieur Jean-Claude Bays, membre du Comité de Direction, a pris la fonction de Commandant ad intérim dans l'attente de l'engagement d'un nouveau commandant.

Abri de la protection civile (PC)

Les divers travaux d'entretien annuel ont été accomplis par les employés communaux.



Sécurité sociale

Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon)

Autorités politiques

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon) est une Association intercommunale. Elle est dotée d'un Conseil intercommunal (organe législatif) composé de 47 délégués issus des Municipalités des communes du district. Un Comité de direction (CoDir) de 7 membres élus par le Conseil en constitue l'organe exécutif.

Pendant cette seconde année de législature 2021-2026, 2 séances se sont tenues au cours desquelles le Conseil intercommunal a entériné les comptes de l'exercice écoulé et voté le budget pour l'année à venir. Une élection a été nécessaire pour repourvoir un poste au CoDir : Madame Pascale Vollenweider, municipale à Rolle. Une nouvelle secrétaire du Conseil a également été nommée : Madame Barbara Barras.

Au cours de 8 séances réparties sur l'année, le Comité de direction (7 membres) a mené les travaux usuels de finalisation des comptes et préparé l'exercice budgétaire suivant, via deux préavis ad hoc. Il a pris connaissance avec satisfaction des résultats de l'audit mené par les services cantonaux auprès du Centre Régional de Décision PC Familles ou encore du suivi des recommandations issues de l'audit de 2019 au CSR. Il a validé diverses directives portant sur les conditions de travail, examiné les recommandations de la Préfecture en cas de pénurie énergétique, et préparé la journée de travail du Conseil des Régions d'Action Sociales. A cette occasion notamment a été menée une réflexion sur les besoins actuels et futures de la population de la région, ainsi que sur le dispositif d'avenir à mettre en place afin de répondre au mieux à leur complexité croissante.

Action sociale régionale et réseau

L'ARAS Nyon met en œuvre des actions spécifiques pour la population de la région, en complément aux prestations cantonales. Pour ce faire, elle s'appuie sur des partenaires reconnus dans leur domaine d'expertise et subventionne leurs activités.

Le Comité de direction étudie également de nouveaux projets d'action sociale qui peuvent lui être soumis ; il répond aux demandes de subventionnement adressées à l'ARAS, ou parfois aux communes, par diverses Fondations ou Associations actives dans le domaine social. Il dispose d'un crédit octroyé par le Conseil intercommunal pour la durée de la législature et décide de l'octroi de subventions, ponctuellement ou dans un but de continuité.

En 2022, l'ARAS Nyon a soutenu :

- Association Entrée de Secours - www.entree-de-secours.ch
- Fondation Le Relais - www.relais.ch
- Association Lire et Ecrire - www.lire-et-ecrire.ch

Le plan canicule édicté par la Préfecture du district de Nyon, mis en place chaque année, est géré en collaboration entre la Municipale en charge des affaires sociales et le secrétariat communal.

Services industriels

Service des eaux

L'entretien habituel des compteurs, des vannes de conduites et du réservoir a été réalisé, aucun chantier important n'a été engagé.

La quantité de précipitations cumulées enregistrées en 2022 s'élève à 797 mm, ce qui est inférieur à la moyenne pluriannuelle de 954 mm.

Les débits aux sources sont inférieurs à 2021. Des mesures de restriction de consommation d'eau ont été mises en place dès la mi-juillet. La quantité d'eau livrée en 2022 est inférieure à 2021. En 2022, la vente d'eau aux SITSE se monte à CHF 18'978 contre CHF 25'930 l'année précédente.



La source de La Combe n'est plus exploitable. Une étude pour un « recaptage » est en cours. Une demande de crédit a fait l'objet d'un préavis (préavis 4-2019 demande de crédit de CHF 120'000 pour la construction d'un puit d'essai en vue du recaptage de la source de La Combe).

L'acquisition du logiciel AquaPilet en cours d'année, va permettre un meilleur suivi des actions de terrains. C'est un outil indispensable pour valider l'autocontrôle.

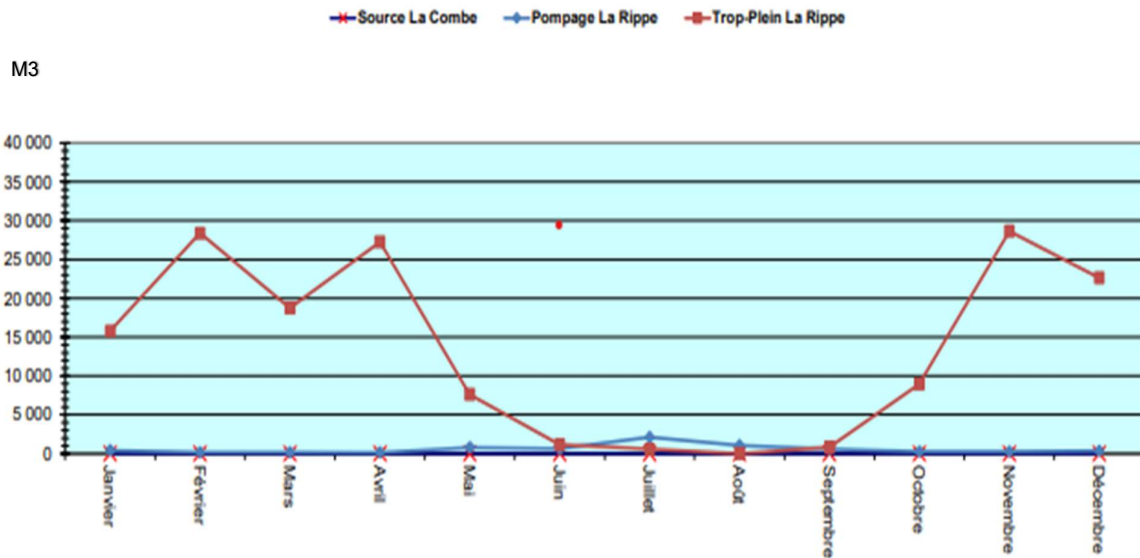


L'automate de gestion du réservoir du Bucley a été remplacé après 20 ans d'utilisation. Depuis août 2022, la production de nos sources pourra être quantifiée.

Réservoir du Bucley

Mois	2022			m3						Consommation La Rippe
	Sources Vuablier	Sources des Melezes	Sources de Molard inf.							
Janvier	0	0	0							0
Février	0	0	0							0
Mars	0	0	0							0
Avril	0	0	0							0
Mai	0	0	0							0
Juin	0	0	0							0
Juillet	324	252	1							1 220
Août	3 277	2 550	6							10 641
Septembre	3 101	2 968	6							9 158
Octobre	3 513	8 325	980							9 137
Novembre	5 023	7 981	3 133							7 104
Décembre	6 527	15 964	4 366							6 515
Total	21 765	38 040	8 492							43 775

Total	2022	Sources Vuablier	21 765	m3
Total	2022	Sources des Melezes	38 040	m3
Total	2022	Sources de Molard inf.	8 492	m3
Total	2022	Consommation La Rippe	43 775	m3
Fournex le :				



Les distributeurs d'eau potable sont tenus au devoir d'autocontrôle au sens de l'article 26 de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI). L'OFCO (Office de la Consommation) a effectué une inspection du concept d'autocontrôle de la Commune. Cette inspection s'est bien déroulée et aucun manquement majeur n'a été relevé.

Les différentes analyses effectuées durant l'année sur le réseau démontrent que l'eau potable livrée est hygiéniquement propre (analyses microbiologiques et chimiques, valeurs en dessous des prescriptions légales) et sa qualité est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires. Le résumé des analyses 2022 est consultable sur le site web de la Commune.

Le revenu provenant des taxes de raccordement se monte à CHF 10'733 (CHF 64'486 / 2021).

Eclairage public

Le 6 avril 2022, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 3-2022 relatif à la demande de crédit de CHF 82'000 pour l'éclairage public - passage des lampadaires à la technologie 100 % LED. Les travaux de remplacements des éclairages ont tous été effectués en 2022. Les lampes à diodes électroluminescentes (LED) sont dotées d'un abaissement autonome de 22h00 à 6h00 du matin. La luminosité diminue de 50 % pendant cette période.

Pour donner suite aux diverses restrictions liées aux difficultés d'approvisionnement énergétique, l'éclairage des places publiques, de la Tour de l'Horloge ainsi que divers points lumineux a été fortement réduit.

Le 23 septembre 2022, la Commune a participé, à l'événement « La nuit est belle » dont le but principal est de limiter la pollution lumineuse dans le « Grand Genève ». Malheureusement, le ciel était encore couvert ce soir-là.



La Rippe, le 5 juin 2023.

Annexes :

- liste des membres du Conseil communal
- liste des Commissions du Conseil communal
- liste des membres délégués aux Associations intercommunales